La rentrée scolaire dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de Marseille

Ecole élémentaire de Sainte-Marguerite : une des 445 écoles maternelles et primaires de Marseille

Lundi 25 août 2014
Espace Bargemon - Foyer des élus
Marseille 2e

VILLE DE MARSEILLE PRESSE
courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr
tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
2, place François Mireur - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

Introduction

Cette année, près de 74 000 petits Marseillais seront accueillis dans les 445 écoles maternelles et élémentaires communales de la cité phocéenne.

Par ailleurs, plus de 13 000 élèves effectueront leur rentrée scolaire au sein des 57 écoles privées, sous contrat d'association, subventionnées par la Ville de Marseille.

Engagé depuis 1995, le Plan Ecole Réussite permet chaque année d'accueillir les jeunes élèves dans les meilleures conditions et leur donner toutes les chances de réussite.

La Municipalité place l'éducation et le bien-être de l'enfant en tête des priorités. Ainsi, 175 millions d'euros sont investis pour l'année 2014, soit 12% de son budget en faveur de l'action éducative, de la jeunesse et de l'enfance.

Chaque année, la Ville de Marseille agit également pour la rénovation et la modernisation de ses 445 écoles, les dotant de self-service pour la restauration scolaire et de matériels multimédias connectés à internet.

Cet investissement permet de rénover les écoles, en construire de nouvelles et d'optimiser les conditions d'apprentissage.

Cette rentrée 2014 est également marquée par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires imposée par décret par le Ministère de l'Education Nationale.

Le surcoût de cette réforme représente une surcharge financière annuelle supérieure à 22 millions d'euros pour la Ville de Marseille.

VILLE DE MARSEILLE PRESSE
courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr
tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
2, place François Mireur - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Afin de favoriser l'insertion sociale et préparer les premiers apprentissages des enfants, la Ville de Marseille met en place la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

1551 enfants ont été accueillis dès la rentrée 2013-2014 dans 119 écoles maternelles, soit 880 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée 2012-2013.

Pour la rentrée 2014, ce sont 12 nouvelles classes qui sont ouvertes en zones d'éducation prioritaire permettant de scolariser au total plus de 2000 enfants de moins de 3 ans.

En trois années scolaires, la Ville de Marseille est en avance sur les objectifs fixés par le Ministère de l'Education en 2011, imposant à Marseille l'intégration de 3000 élèves en cinq ans.

Pour cet accueil, de nombreux travaux d'aménagement des salles de classe ont été effectués. Une ATSEM a été recrutée par classe et le personnel municipal ainsi que les enseignants ont suivi une formation à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE).

L'école du numérique

Depuis 2011, le numérique est à l'école et il contribue à améliorer l'apprentissage des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, découvrir les langues étrangères… Pour atteindre cet objectif, la Ville de Marseille met à disposition des enseignants et des élèves du primaire un ensemble de ressources matérielles, logicielles et de communication.

Toutes les écoles de la ville sont désormais équipées d'ordinateurs avec des connexions internet qui ont permis aux écoles maternelles et élémentaires d'entrer dans l'ère numérique.

Au Conseil Municipal d'octobre 2013, un budget de 800 000 euros a été voté pour l'augmentation et la rénovation du matériel mutlimédia des écoles marseillaises.

Le logiciel « Beneylu school » développé à Marseille et proposant un Espace Numérique de Travail dans les écoles a été adopté par de nombreux autres groupes scolaires dans l'agglomération de Roanne, dans l'académie de Bordeaux ou de Créteil, etc, soit environ 20 000 classes.

VILLE DE MARSEILLE PRESSE
courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr
tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
2, place François Mireur - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

A Marseille, 122 000 personnes se sont connectées sur l'Espace Numérique de Travail, pour 1,4 millions de pages vues.

L'équipement en informatique et nouvelles technologies des écoles a pu se développer grâce à la conception d'une structure créée par la Ville de Marseille et l'Inspection Académique.

Durant l'année scolaire 2013-2014, plusieurs écoles ont également pu expérimenter les tablettes tactiles comme outil pédagogique.

VILLE DE MARSEILLE PRESSE
courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr
tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
2, place François Mireur - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

Les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) dans les écoles

Depuis de nombreuses années, la Ville de Marseille mène une politique active en faveur de l'accueil des enfants et des jeunes. Elle a signé en 2012 le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2e génération avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône. Ce contrat permet de développer et améliorer l'accueil collectif de loisirs des jeunes de 2 à 18 ans, ce qui représente 180 000 jeunes Marseillais.

En 2013, 66 structures associatives ont été subventionnées pour l'accueil réalisé par 118 ALSH.

Pour 2013-2014, la mise à disposition de 90 écoles et 4 gymnases pour 48 associations représente une valeur d'environ 840 000 euros.

Les créations de selfs services

A la rentrée 2014, deux nouveaux self-services permettront d'améliorer la restauration scolaire pour les élèves marseillais :

- école élémentaire Oddo (15ème arrondissement)
- école primaire Révolution (3ème arrondissement)

Ces deux nouvelle créations portent à 211 le nombre total de self-services créés depuis 2001.

Les grands projets votés en Conseil Municipal

Plusieurs projets de travaux sont actuellement en cours pour créer ou rénover des écoles et améliorer les conditions d'apprentissage des élèves :

- Création du groupe scolaire de Caserne Bugeaud (3e arrondissement) - début des travaux en 2015 : 6 classes maternelles et 10 classes élémentaires. *6,5 millions d'euros*
- Reconstruction du groupe scolaire de la Busserine (14e arrondissement) – travaux débutés en 2013 : 6 classes maternelles et 12 classes primaires qui seront inaugurées début 2015 et ont nécessité un budget de 16 millions d'euros.

VILLE DE MARSEILLE PRESSE
courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr
tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
2, place François Mireur - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

La réforme des rythmes scolaires

L'Education Nationale a notifié le 3 juillet 2014 les nouveaux horaires des écoles publiques maternelles et élémentaires de Marseille à partir de la rentrée de septembre 2014.

Cette réforme, appliquée sans concertation et par décret, représentera pour la Ville de Marseille, une surcharge financière annuelle supérieure à 22 millions d'euros.

Dans ces nouveaux rythmes scolaires, les cours auront lieu :
- les lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
- les mercredi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 (à l'exception de certaines écoles bénéficiant d'une adaptation locale des horaires). Il y aura donc obligation scolaire le mercredi matin mais il n'y aura plus de classe le vendredi après-midi.

Consciente des difficultés d'organisation causées par cette réforme, la ville de Marseille a déployé **plusieurs sources d'informations à destination des parents d'élèves** :
- une lettre du Maire de Marseille adressée aux directeurs d'écoles
- un autre courrier du Maire adressé à chacun des parents d'élèves
- des affiches informatives dans l'ensemble des écoles
- une page internet dédiée aux rythmes scolaires sur le site Marseille.fr
- Allô Mairie (0810 813 813)

La Ville de Marseille tente de minimiser les inconvénients de cette mesure et de positiver les avantages que les enfants pourront en retirer.

Dans l'intérêt des élèves et dans un souci d'égalité entre les secteurs scolaires, toutes les mairies d'arrondissements ont été associées aux réunions préparatoires.

Dans un esprit de concertation, la Municipalité a également demandé à toutes les Fédérations d'Education Populaire, les Centres Sociaux, les Maisons pour Tous et plus généralement toutes les associations qui œuvrent dans les domaines socio-éducatif, culturel ou sportif, de faire des propositions école par école.
Les partenaires associatifs représenteront environ 2/3 des activités proposées et la Ville de Marseille assurera le tiers restant.

courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr
tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
2, place François Mireur - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

Chaque programme d'activités périscolaires qui sera proposé aux enfants devra être validé par le conseil d'école.

Les Conseils d'Ecoles pourront également mettre en place une garderie le mercredi de 11 h 30 à 12 h 30 pour faciliter la récupération des enfants par les parents,

Ces activités périscolaires se déploieront à partir du mois d'octobre jusqu'à la fin du premier trimestre scolaire, au fur et à mesure de leur validation par les Conseils d'Ecole.

VILLE DE MARSEILLE PRESSE
courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr
tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
2, place François Mireur - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

Historique de la réforme des rythmes scolaires

24 janvier 2013 : le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires met en place la semaine scolaire de 4,5 jours à compter de la rentrée de septembre 2013-2014, avec possibilité de report à la rentrée de 2014-2015

25 mars 2013 : le Conseil municipal de Marseille adopte le report de la mise en œuvre de la réforme en faisant valoir :
- le coût élevé mis à la charge des contribuables marseillais
- les grandes difficultés organisationnelles
- l'opposition de la grande majorité des enseignants, des parents d'élèves et du tissu associatif

Septembre 2013 : quelque 4000 communes (sur 36 700) adoptent les nouveaux rythmes scolaires et la presse se fait largement l'écho des difficultés rencontrées notamment à Paris.
Les principales critiques ont trait :
- à la complexité du dispositif du fait de la multiplicité des acteurs et des paramètres
- au manque d'animateurs qualifiés pour assurer la sécurité des enfants
- au nombre insuffisant de locaux disponibles
- à l'absence de ressources pérennes dégagées par l'État pour financer les coûts de la réforme

10 février 2014 : le Maire de Marseille écrit à l'Inspecteur d'Académie pour obtenir des réponses sur les interrogations majeures soulevées par la réforme : difficultés organisationnelles, transfert de responsabilité, coût financier. Aucune réponse n'est apportée par l'État.

28 avril 2014 : le Conseil municipal de Marseille :
- demande à l'État un moratoire pour la mise en œuvre de la réforme
- confirme la priorité municipale en faveur de l'Éducation et de l'École
- décide du doublement de l'effort municipal dans la lutte contre l'échec scolaire

VILLE DE MARSEILLE PRESSE
courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr
tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
2, place François Mireur - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

7 mai 2014 : le décret autorise à titre dérogatoire, la mise en place d'adaptations locales à l'organisation nationale des rythmes scolaires.
Sur la base de ce texte le Maire de Marseille propose à l'Éducation Nationale la mise en place d'un programme municipal renforcé de lutte contre l'échec scolaire, sans modification des heures de classes.

15 mai 2014 : l'Inspecteur académique refuse les aménagements proposés par le Maire dans la mesure où la semaine de 4 jours de classe serait maintenue

13 juin 2014 : le Maire de Marseille écrit au Ministre de l'Éducation Nationale pour demander que soit pris en compte le vœux des 259 sur 444 des conseils d'école marseillais (soit 52,8% favorables), à savoir que le temps d'activités périscolaires soit regroupé sur 3 heures le vendredi après-midi

3 juillet 2014 : l'Inspecteur académique officialise les nouveaux horaires mis en application à compter de septembre 2014.

du 4 au 10 juillet 2014 : concertation avec les personnels municipaux et négociation avec les représentants syndicaux pour la nouvelle organisation du temps de travail des agents dans les écoles

17 juillet 2014: lancement de l'appel à projets pour les activités périscolaires

8 août 2014 : analyse des appels à projet, vérification et recrutement des candidats

25 août 2014 : formation des référents pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAPS)

1er septembre 2014 : Participation des référents à la pré-rentrée pour la mise en place des activités.

Contact Presse : Anthony GIORDANO – 04 91 14 64 37
Charlène Grimaud – 04 91 14 64 76

courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr
tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
2, place François Mireur - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

Information parents d'élèves

MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Dès le 2 septembre 2014, **NOUVEAUX HORAIRES des écoles publiques maternelles et élémentaires de Marseille, notifiés en juin 2014 par l'Éducation Nationale.**

COURS OBLIGATOIRES dispensés par les enseignants de l'Éducation Nationale :
Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Mercredi et vendredi de 8h30 à 11h30
(à l'exception de certaines écoles bénéficiant d'une adaptation locale des horaires).

Il y aura donc obligation scolaire le mercredi matin, mais il n'y aura plus de classe le vendredi après-midi.

CANTINE *(Service municipal de restauration)* le lundi, mardi, jeudi et vendredi. (sans changement)

GARDERIE le mercredi de 11h30 à 12h30 après accord du Conseil d'École *(pour faciliter la récupération des enfants par les parents)*. Mise en place durant le 1er trimestre de l'année scolaire 2014-2015.

* **ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES FACULTATIVES** le vendredi de 13h30 à 16h30 sur inscription.
Les Fédérations d'Éducation Populaire, Centres Sociaux, Maisons pour Tous et associations, œuvrant dans les domaines socio-éducatif, culturel ou sportif, ont été appelés à faire des propositions d'animations école par école.

* **Ces activités seront gratuites et se déploieront progressivement au cours du 1er trimestre de l'année scolaire 2014-2015, au fur et à mesure de leur validation.**

Toutes les informations sur votre école seront disponibles progressivement, dès validation des dispositifs, sur **Marseille.fr** et auprès d'**Allô Mairie 0 810 813 813** *(coût d'un appel local).*

VILLE DE MARSEILLE www.marseille.fr

VILLE DE MARSEILLE PRESSE
courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr
tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
2, place François Mireur - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr